

**DECISION N°254-2024-
SIGNATURE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PRECAIRE ET
REVOCABLE A TITRE GRACIEUX DE L'ESPACE SALLE DE REUNION DE LA
MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE DES COLLINES DU MATIN
SISE A ROZIER EN DONZY**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2019.002.30.01 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 30 janvier 2019 approuvant le projet de territoire de la CC Forez-Est pour les années 2018-2026,

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs du Conseil Communautaire à Monsieur Le Président,

Vu la délibération n°2024.013.26.09 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 26 septembre 2024 approuvant le plan d'actions du Contrat Local de Santé (CLS),

Vu le projet de convention de mise à disposition de la salle de réunion au sein de l'établissement de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle des Collines du Matin, sise 5 Rue de la Font Barry à Rozier-en-Donzy au profit de la SCM Rozieroise pour une durée indéterminée, ci-annexé,

Considérant la demande formulée par La « SCM ROZIEROISE » Société Civile de Moyens dont le siège social est à ROZIER-EN-DONZY (Loire) 5 Rue de la Font Barry, quant à pouvoir disposer de la salle de réunion à titre précaire et révocable sans limitation de durée,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer le projet de convention de mise à disposition de la salle de réunion au sein de l'établissement de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle des Collines du Matin, sise 5 Rue de la Font Barry à Rozier-en-Donzy au profit de la SCM Rozieroise pour une durée indéterminée, ci annexé.

ARTICLE 2

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 20/12/2024

**Le Président,
Pierre VERICEL**

Communauté de Communes de Forez-Est 6 Place Paul Larue BP13 42110 FEURS	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042 200065894-20241223-254-2024-AU Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 24/12/2024
--	--